



IDEA LYON

INSTITUT DE DROIT ET D'ÉCONOMIE DES AFFAIRES

**TAXE
D'APPRENTISSAGE
2023**

S'ENGAGER AUJOURD'HUI AU SERVICE DE
LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DE DEMAIN



UNIVERSITÉ LYON III
JEAN MOULIN

FACULTÉ DE **DROIT**

TAXE D'APPRENTISSAGE

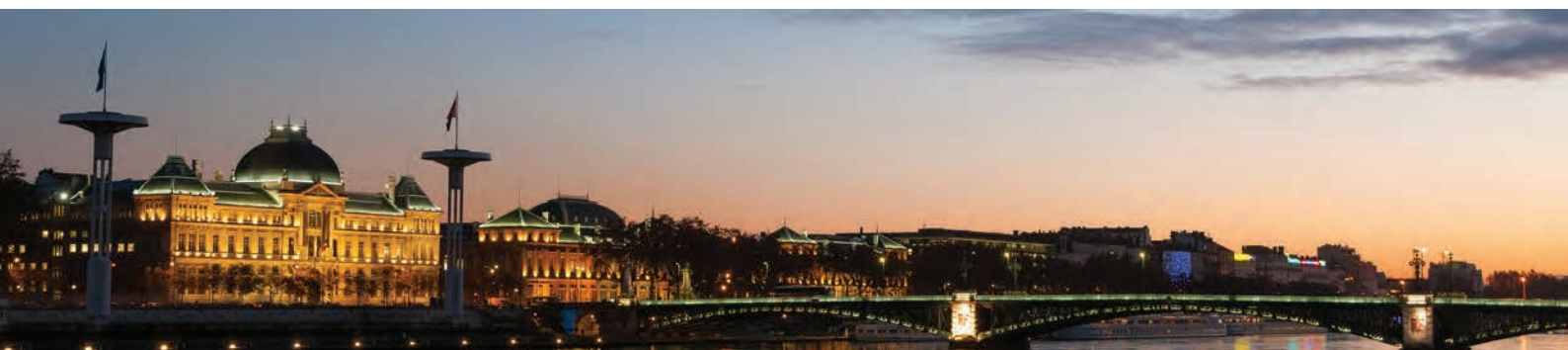
À quoi sert votre contribution ?

EN NOUS VERSANT LA TAXE D'APPRENTISSAGE, VOUS CONTRIBUEZ À :

- Acquérir des biens d'équipements pédagogiques et professionnels
- Enrichir la bibliothèque de l'IDEA de nouveaux ouvrages et abonnements
- Promouvoir nos formations à destination des étudiants et des entreprises
- Favoriser les occasions de rencontre entre étudiants et professionnels (Masterclass ; conférences thématiques ; JOB FAIR de l'IDEA)

INVESTISSEZ DANS LA FORMATION DE VOS FUTURS COLLABORATEURS :

- Accueil de stagiaires et alternants
- Recrutement de jeunes diplômés
- Formation continue
- Formations à distance
- Diffusion gratuite des offres de stages et des offres d'emplois
- Événements et manifestations tout au long de l'année (colloques, conférences...)
- Participation et organisation de journées métiers



Mieux comprendre la taxe d'apprentissage

L'IDEA est habilité à recevoir 100% de votre barème : formations de niveau RNCP I et II (Bac + 3 et au-delà).

Code UAI : 0692202U

Précisez parmi nos formations éligibles le diplôme pour lequel vous souhaitez effectuer votre versement :

- Master Droit des Affaires et Fiscalité - DJCE
- Master Droit bancaire et financier
- Master Droit public des affaires
- Master Droit de la protection sociale
- Master Restructuration juridique et financière de l'entreprise (accrédité ALED)

Comment verser la taxe d'apprentissage ?

Pour l'année 2023, une nouvelle méthode de collecte de la taxe d'apprentissage est mise en place.

A partir du 25 mai 2023, vous affectez votre Solde de la Taxe d'Apprentissage aux établissements de votre choix via la plateforme SOLTÉA, développée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) : <https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>

La plateforme vous permettra de :

- Choisir grâce à un moteur de recherche les établissements et/ou formations à soutenir
- Suivre les versements réalisés aux établissements

Les fonds non fléchés deviendront des fonds libres et seront réattribués aux établissements selon des critères non définis à ce jour.



Comment flécher votre solde à l'IDEA ?

- 1.** Munissez-vous de vos identifiants, via Net-Entreprise, pour accéder à la plateforme SOLTÉA. **A partir du 4 mai**, l'entreprise crée son compte à l'aide de son numéro Siret.
- 2.** Choisissez d'attribuer tout ou partie de votre solde TA aux formations de l'IDEA (UAI : 0692202U) **à partir du 25 mai**.
- 3.** Répartissez le montant de votre solde TA en pourcentage
- 4.** Informez-nous à l'adresse idea@univ-lyon3.fr

Calendrier de versement du solde de la taxe d'apprentissage

DE AVRIL 2023 AU 15 MAI 2023 :

Déclaration des éléments comptables de la masse salariale 2022 et Prélèvement de votre Solde de la Taxe d'Apprentissage par l'URSSAF et MSA

DU 25 MAI AU 7 SEPTEMBRE 2023 :

La plateforme Soltéa sera accessible aux entreprises pendant toute cette période. Celles-ci pourront attribuer la TA aux établissements habilités, dont fait partie l'IDEA.

15 JUILLET 2023 :

Versement des fonds, par la Caisse des Dépôts et Consignation, aux établissements





IDEA LYON
INSTITUT DE DROIT ET D'ÉCONOMIE DES AFFAIRES

IDEA.UNIV-LYON3.FR